

Resp. client:
 N° commande:
 N° client commettant: 1410
 Nom commettant: PRIMAGAZ BELGIUM
 Pers. cont.: facturatie
 Tel.: 013/61.82.88
 Fax: 013/61.82.89
 GSM:
 E-mail: facturen@primagaz.be



Organisme de contrôle a.s.b.l.

ProKo.: PB33 Type: 3
 N° rapport : 5114334
 N° rapp. Prov.: V5114334
 Date: 16/04/2019

Propriétaire/locataire:
Aurelien Dupuis

Rue d' Eghezée 75
5380 Forville

Département: REC

Tel: +32472921000
 GSM:
 E-mail:

RAPPORT DE L'EXAMEN D'UN DEPOT EN RESERVOIRS FIXES DES GAZ PETROLE LIQUEFIES

(exécuté suivant procédure interne QPRO/REC/001, §7.3)

Réglementation - Wallonie: A.G.W. 07/07/2005

REFERENCE

N° Client	CU5154115	N° réservoir:	35947	Propr./locat.:	Locataire
Utilisateur:	AURELIEN DUPUIS	Lieu du contrôle:		RUE D'EGHEZEE 75 FORVILLE 5380	
Date du contrôle:	23/04/2018	Périodicité:	60 mois	Suivant contrôle avant:	30/04/2023
Contrôleur:	ROBERFROID SYLVAIN				

DONNEES GENERALES DU DEPOT, RESERVOIR ET SES ACCESSOIRES

RESERVOIR	Constructeur	R_Numéro	Capacité	E / CE – Date	
(contenu : 80 %)	BRUGEOISE ET NIVELLES	35947	1000 L.	21/09/1971	
	N° Certificat		Délivré le	Par / CE-n°	
	11604/S71			RI-date	
SOUPAPE DE SURETE	Nombre	Marque/type	CPS	Date - validité	
	1	EU25	Oui	2017.01 - 10 ans	
ATTESTATION TUYAUT	Nom	C. Postal	Commune	Date attestation	
	Tuyaut extérieur: DETECT SERVICE	4340	OTHEE	15/01/2018	
	Tuyaut intérieur				
	Vérificateur:				
AUTORISATION	Classe	Date	Durée/validité	Capacité autorisée	Capacité totale
	3	15/12/2017	10 ANS /	1000 L.	1000 L.

MESURES

TEST ETANCHEITE TUYAUTERIES externe - interne - en ordre. - pas en ordre - pas effectué

Effectué par: OCB - autre date: N° rapport:

PROTECTION CATHODIQUE réservoir souterrain présent U₁ = mV U₂ = mV I = A R =

NOTES

(à l'exception dans la Région de Bruxelles-Capitale) On ne peut exploiter un établissement de troisième classe ne qu'après avoir fait une déclaration au préalable à la Commune.

CONSTATATIONS : REMARQUE (X) / INFRACTION (X)

néant

Ce rapport remplace le rapport précédent du 01/05/2018.

CONCLUSION

Le réservoir répond aux prescriptions réglementaires.
Prochain examen avant la date mentionnée ci-dessus.

Le Directeur Technique,

Ir. G. Croes